



RAPPORT FINANCIER 2020



SOMMAIRE GÉNÉRAL

RAPPORT DE GESTION	3
RÉSULTATS ET SITUATION FINANCIÈRE	4
GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	17
ÉTATS FINANCIERS	26
BILAN	27
COMPTE DE RÉSULTAT	29
NOTES ET ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	32
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	57
ATTESTATION DU RESPONSABLE	64



RAPPORT DE GESTION

1	RÉSULTATS ET SITUATION FINANCIÈRE	4
1.1	Environnement financier	4
1.2	Environnement commercial	5
1.3	Faits marquants de l'exercice 2020	6
1.4	Événements postérieurs à la clôture	7
1.5	Analyse des comptes	7
1.6	Perspectives 2021	11
1.7	Politique en matière d'instruments financiers à terme	12
1.8	Dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices	12
1.9	Autres éléments d'information	12
2	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	17
2.1	Le conseil d'administration, le président directeur général	17
2.2	Le comité d'audit, des comptes et des risques	17
2.3	Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux	18
2.4	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital	18
2.5	Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une filiale	18
2.6	Rapport ESG-Climat	18
2.7	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de CCR durant l'exercice 2020	19



1 RÉSULTATS ET SITUATION FINANCIÈRE

1.1 Environnement financier

Point sur l'environnement du marché en 2020

En 2020, les marchés ont connu une volatilité extrême. La crise sanitaire mondiale liée à la pandémie COVID 19 aura constitué le plus grand choc subi par l'économie mondiale depuis la crise de 1929.

L'année 2020 s'est articulée autour de trois éléments majeurs qui se suivent chronologiquement :

La pandémie mondiale provoque l'effondrement des marchés

Au départ, les marchés ne s'inquiètent pas outre mesure de la crise sanitaire en Chine qui pourtant paralyse le pays : confinement, restrictions de déplacement, fermetures des usines et des commerces. La majorité des intervenants de marché début février pense que le virus restera cantonné en Asie et qu'il ne se répandra pas au niveau mondial. Un choc de l'offre survient alors puisque « l'usine du monde » est fermée. C'est l'Italie qui sera, début mars, le premier pays à être touché en dehors de l'Asie et le monde comprend alors le caractère planétaire du problème sanitaire. Les pays européens adoptent en urgence en mars des mesures sanitaires similaires aux mesures prises par les autorités chinoises. Il s'en suit un effondrement de la demande avec un arrêt du commerce mondial provoquant une récession économique majeure et un effondrement des bourses.

Les banques centrales et les gouvernements à la rescousse

Pour restaurer la confiance des investisseurs les banques centrales annoncent des mesures exceptionnelles : la FED baisse ses taux directeurs de 100 points de base et relance les achats de titres obligataires pour 700 milliards USD. La BCE n'est pas en reste avec un plan d'urgence pandémique qui lui permet de racheter 750 milliards EUR de titres obligataires. Au niveau budgétaire, un plan de relance américain est voté à hauteur de 1 300 milliards USD alors que chaque état européen adopte une stratégie budgétaire propre. Il faudra attendre juillet pour que l'Union Européenne adopte son plan de relance de 750 milliards EUR. L'efficacité du confinement de la plupart des états sur

une grande partie du deuxième trimestre couplée à une action publique sans précédent contribueront au rebond des marchés qui récupéreront à l'été la moitié des pertes subies au premier trimestre.

Fin d'année en fanfare

Le nouveau confinement décidé par de nombreux pays fin octobre est plus léger que le premier permettant aux usines de fonctionner et aux commerces d'ouvrir sous contrainte du respect des normes sanitaires édictées par les différents gouvernements. Le « Brexit » et l'incertitude liée à l'élection présidentielle américaine auront également pesé sur le moral des investisseurs. La victoire de Joe Biden, la majorité démocrate aux deux chambres et l'accord relatif à une sortie ordonnée du Royaume-Uni de l'UE signé dans les derniers jours de décembre ont incité bon nombre d'investisseurs à revenir sur les actions.

En résumé, sur l'année écoulée, après avoir connu un trou d'air courant mars avec une perte de 37 % sur le CAC 40 à son point bas, l'indice phare des actions françaises réalise une performance de -5 % sur l'année ce qui est honorable au regard de l'ampleur du choc économique.

Les taux ont également subi des mouvements erratiques avec une forte baisse des taux longs français (échéance 10 ans) qui se sont détendus au début du premier trimestre de 40 points de base pour remonter de plus de 70 points de base sur le mois de mars. Les taux à 10 ans français ont ensuite amorcé une lente décrue sur les trois derniers trimestres dans le contexte de politique monétaire ultra accommodante pour clôturer l'année 2020 sur un niveau de -0,33 % (vs +0,08 % fin décembre 2019).

Sur le front du crédit obligataire, une vive tension est apparue courant mars avec des élargissements des primes de risque crédit de l'ordre de 80 points de base. Ces primes se sont ensuite lentement détendues tout au long de l'année pour s'établir fin décembre 2020 à un niveau de 48 points de base sur l'indice Itraxx Europe correspondant au niveau moyen des primes de la catégorie investissement grade (IG). Cet indice affichait un niveau de 43 points de base fin décembre 2019.

1.2 Environnement commercial

L'année 2019 était considérée « comme une année de transition prélude à des bouleversements à venir ». L'année 2020 s'est révélée une année de bouleversements supérieurs aux attentes et de remise en cause dont les effets vont se faire sentir à moyen terme.

La capacité globale dédiée à la réassurance au 31/12/2020 est très sensible à celle de la fin de l'année précédente, quels que soient les indices de référence utilisés. La surcapacité globale du monde de la réassurance a donc perduré. Pourtant le durcissement du marché a été net, même s'il a pu varier par rapport aux prévisions initiales.

La pandémie de Covid-19 est, par définition, un phénomène mondial. Il est apparu en ce qui concerne le métier de porteur de risques que bien au-delà de l'assurance Vie, pratiquement toutes les branches d'assurance étaient touchées directement ou non. Les réassureurs, au lieu de compenser leurs risques par une diversification de leurs engagements non seulement sur le plan géographique mais aussi en termes de lignes d'affaires, se sont trouvés face à un cumul catastrophique inédit, où les annulations de spectacles s'ajoutaient aux risques de faillite en passant par, mesures de confinement aidant, les fermetures d'établissements et les pertes financières s'y rapportant.

Ce cumul imprévu a été aussi un révélateur d'une faiblesse globale du marché en faisant réaliser aux assureurs comme aux réassureurs que les textes des contrats convenus avec leurs clients n'étaient pas toujours rédigés clairement, susceptibles d'interprétations contradictoires, donc de controverses aux effets délétères pour l'image de l'industrie. On a ainsi constaté que si l'intention des parties assureurs et réassureurs n'était certainement pas de couvrir ce risque dans tel ou tel contrat, les sommes en jeu et toutes sortes de raisons politiques, judiciaires ou autres pouvaient amener des jugements ou des demandes de paiement qui allaient au-delà de cette considération. Cet aspect a été un élément primordial des discussions entre assureurs et réassureurs pour le renouvellement au 1^{er} janvier 2021 tant il est apparu que le risque global de pandémie dépassait les capacités financières de l'industrie et devait donc être exclu des contrats hors couverture spécifique claire et limitée.

Dans le même esprit de la nécessité de revoir précisément le libellé des contrats pour exclure ce qui n'était pas conçu comme l'objet de la couverture des contrats,

des discussions se sont tenues sur la couverture ou non du risque cyber ou de la perte de bénéfices sans qu'il y ait de dommage direct au préalable ou encore des violences et émeutes consécutives à des débordements incontrôlés. La multiplication récente de ce type d'événements, que ce soit aux États-Unis, en Allemagne, en Angleterre, aux Pays-Bas, sans oublier les douloureuses expériences en France, rappelle qu'aucun pays n'est à l'abri.

La campagne de renouvellement a démarré très tôt et s'est terminée tardivement car s'il y a bien eu discussion sur les prix, elle est, sauf exception, passée en second plan après de longues négociations pour une remise en ordre des aspects contractuels, introduction d'exclusions claires, de sous-limites, réductions de capacités et parfois des conditions différenciées non seulement au niveau des conditions économiques mais également à celui des clauses contractuelles.

Elle a été par ailleurs l'occasion pour nombre de réassureurs de repenser leurs protections de rétrocession car les hausses de leurs prix vis-à-vis des clients se sont trouvées inférieures à celles auxquelles ils devaient faire face sur leurs propres couvertures.

En effet la hausse des prix de rétrocession est estimée globalement à 13%, alors que celle rencontrée en réassurance est de l'ordre de 6%. Ces chiffres sont purement indicatifs et ne font que représenter une tendance. Il n'en reste pas moins qu'ils constituent un véritable défi, un de plus, pour les réassureurs obligés de redimensionner leurs couvertures ou le niveau de leurs engagements afin de ne pas alourdir leurs coûts.

Notons que 2020 aurait pu être plus grave encore n'eût été une année certes riche en fréquence d'événements de catastrophes naturelles mais relativement bénigne sur le plan de la sévérité : selon les sources entre 78 et 97 Mds\$ de dommages assurés, au-dessus de la moyenne des dix dernières années mais sans événement majeur, de sorte qu'assureurs et réassureurs de couvertures aggregates ont davantage été touchés que les réassureurs de programmes Cat qu'ils soient traditionnels ou de réassurance alternative ILS/ILW.

Les sinistres catastrophes du fait de l'homme ont connu une nouvelle augmentation, que ce soit l'explosion meurtrière et destructive de Beyrouth ou encore les violences consécutives au meurtre de Georges Floyd aux États-Unis, tous deux d'un coût supérieur à 1 Md\$.

Dans ce contexte morose, outre ce qui précède, d'inflation sociale et de revenus financiers en baisse, la hausse des prix intervenue au 1^{er} janvier n'est qu'une étape, particulièrement en Cat Property, mais pas seulement. De nouveaux ajustements se révéleront nécessaires.

En tendance, 2019 était une année de transition, 2020 une année de défis et de remise en cause. En 2021, il est nécessaire, pour l'industrie de l'assurance et de la réassurance, d'accélérer et d'approfondir les changements entamés pour répondre aux risques et aux besoins de couverture de la société, dans la limite de ses ressources et avec un prix adapté au besoin moyennant des partenariats public-privé, ce en toute clarté et au plus grand bénéfice en termes d'image comme d'opportunités.

1.3 Faits marquants de l'exercice 2020

Notations

Le 4 mai 2020, S&P a relevé la note de solidité financière de CCR Re, de « A- » (avec une perspective positive) à « A » (avec une perspective stable).

Le 23 juillet 2020, AM Best a confirmé la note de solidité financière de CCR Re à A « excellent ».

1 Placement de 300 M€ de titres subordonnés

En juillet 2020, CCR Re a réussi sa première émission obligataire, en plaçant avec succès 300 millions d'euros d'obligations subordonnées Tier 2.

L'obligation a été rapidement placée auprès de plus de 150 investisseurs, principalement basés en France, en Europe et en Asie, le carnet d'ordres atteignant un total de plus de 1,5 milliard d'euros. Elle a été émise au taux de 2,875 %. Ce vif succès atteste de la solidité financière et des bonnes perspectives de l'entreprise. Avec cette émission, CCR Re se donne les moyens de poursuivre son développement, en ligne avec son plan d'affaires « Streamline 2020-2022 », et d'encore mieux accompagner ses clients avec une solvabilité renforcée.

157 Re

Le sidecar 157 Re a été créé en 2019 avec l'émission de la première génération en avril de la même année. Il s'agit d'un fonds commun de titrisation (FCT) à compartiments supportant des risques d'assurance ; il est régi par les dispositions spécifiques du Code monétaire et financier

français. Bien que celles-ci soient en vigueur depuis 2008, aucun fonds de ce type n'avait jamais été créé en France. 157 Re constitue ainsi le premier ILS à être régi par le droit français. 157 Re a été agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

157 Re offre à des investisseurs la possibilité d'accéder à la plateforme de souscription de CCR Re au travers d'une cession en quote-part de ses risques de catastrophes naturelles. Ces risques sont rétrocédés par CCR Re au compartiment en vertu d'un traité de réassurance conclu entre CCR Re et celui-ci.

Le renouvellement du véhicule pour 2020, en janvier, a été opéré au sein d'un second compartiment (157 Re 20), permettant l'apport de nouveaux capitaux. L'utilisation de 157 Re s'inscrit dès lors comme une solution agile d'utilisation du capital tiers afin d'accompagner le développement de CCR Re.

Conformément aux exigences de la réglementation, 157 Re 20 a été agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Gestion de la COVID-19

En mars 2020, la Covid-19 a nécessité le lancement d'un nouveau Plan de Continuité d'Activité (PCA). Comme lors des grèves de décembre 2019, le Groupe CCR a pu observer la bonne déclinaison de son PCA pour ce qui concerne le travail à distance.

La mise en place du travail à distance intégral a nécessité une forte implication de chaque collaborateur. La prise en compte de la disponibilité des collaborateurs dans l'organisation des activités et une grande cohésion interservices ont permis d'absorber la charge de travail supplémentaire du fait de la survenance du sinistre Covid-19.

La Direction des Systèmes d'Information a rapidement adapté le dispositif de télétravail qui avait été déployé et renforcé en 2019 pour permettre le maintien de l'activité. Cette période de crise a mis en évidence la capacité de l'entreprise à faire face au déclenchement du télétravail dans de bonnes conditions. Durant cette période la bonne maîtrise des risques organisationnels a ainsi été mise en exergue, et la robustesse du Groupe CCR a été démontrée. Aucun incident majeur n'a été détecté.

CCR Re a mis en place au cours de cette période un comité dédié à la gestion du sinistre Covid présidé par la Direction générale. Cette organisation a permis de suivre l'évolution

du sinistre, de définir la méthodologie de provisionnement la plus adaptée en fonction de la connaissance du sinistre et du contexte assurantiel lié à cet événement. CCR Re évalue la charge des sinistres liée à cette pandémie au titre de ses traités à 49 M€ au 31/12/2020.

Par ailleurs, dans le même temps, la gestion des investissements réalisée par la direction des investissements (ainsi que la couverture overlay du portefeuille d'actions) a permis de protéger le bilan de CCR Re (baisse limitée des plus-values latentes) et le résultat de l'exercice en cours (réalisation de 100 % des plus-values programmées et réinvestissement dans des instruments de taux rémunérateurs).

Explosion à Beyrouth

L'année 2020 a également été marquée par l'explosion survenue au port de Beyrouth le 4 août 2020.

Ce sinistre d'ampleur a vu malgré tout ses conséquences maîtrisées grâce à la résilience des libanais, une reprise rapide des activités, et la bonne résistance des structures.

Le coût de ce sinistre pour CCR Re s'est limité à 24 M€ bruts (15 M€ nets de rétrocession), CCR Re n'étant ni exposée à la RC du port ni aux sinistres facultés.

1.4 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de CCR Re n'est intervenu entre le 31 décembre 2020 et le 25 mars 2021, date d'arrêt des comptes par le conseil d'administration.

1.5 Analyse des comptes

Primes émises

Le chiffre d'affaires de CCR Re ressort à 649 M€, en hausse de 21 % à cours de change constants¹ par rapport à 2019 et de 16 % au cours de clôture.

Cette évolution dynamique, qui s'inscrit dans le plan stratégique « Streamline 2020-2022 », résulte essentiellement des affaires nouvelles.

L'activité se répartit de la manière suivante :

- les primes émises par les lignes d'activité « Non-Vie » s'établissent à 412 M€, en hausse de 19 % par rapport à 2019 (hausse de 25 % à cours de change constant). Elles représentent 64 % des primes émises. Cette hausse de 87 M€ à cours de change constant provient des affaires nouvelles souscrites en Europe et en Asie ;
- les primes émises par la ligne d'activité « Vie » s'élèvent à 237 M€, en hausse de 10 % par rapport à 2019 (hausse de 15 % à cours de change constant). Elles représentent 36 % des primes émises. Cette évolution de +33 M€ à cours de change constant provient essentiellement des affaires nouvelles souscrites au Moyen-Orient.

Les branches suivantes représentent plus de 80 % des primes émises :

- la Vie et les Assurances de Personnes ;
- les Dommages et risques divers ;
- l'Automobile et la RC.

Les autres branches d'activité de CCR Re sont principalement et par ordre décroissant : les transports, les risques agricoles, le financier, et l'engineering.

Primes rétrocédées

Les primes rétrocédées s'élèvent à 36,2 M€ (vs 31,1 M€ en 2019), dont 6,9 M€ de primes frontées (vs 4,8 M€ en 2019), et 17,6 M€ de primes Cat (vs 15,0 M€ en 2019).

Ratio combiné Non-Vie et marge technique Vie

Lignes d'activité « Non-Vie »

Le ratio combiné de CCR Re s'établit à 103,2 % au 31 décembre 2020, contre 98,1 % en 2019. Il se décompose en :

- un ratio de sinistralité S/P^2 de 73,7 % (vs 66,6 % en 2019) ;
- un expense ratio³ de 29,4 % (vs 31,5 % en 2019).

Le coût estimé de la pandémie de Covid-19 s'élève à 44 M€ pour les activités « Non-Vie ». Ce montant se répartit entre les pertes d'exploitation (21 M€), les sinistres crédit/caution (14 M€), l'annulation d'événements (6 M€) et les responsabilités civiles (3 M€).

L'explosion survenue en août 2020 à Beyrouth est comptabilisée pour un montant de 29 M\$ bruts de rétrocession au 31/12/2020 (15 M€ nets).

¹ Les variations à change constant correspondent à la comparaison entre les données réelles 2020 converties au taux de change du 31 décembre 2019 et les données 2019 au taux de change du 31 décembre 2019.

² Rapport entre la somme des sinistres survenus et antérieurs (payés ou provisionnés nets de rétrocession), des frais de gestion de sinistres et de la provision pour égalisation, d'une part et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

³ Rapport entre les commissions et les charges de gestion interne hors frais de gestion de sinistres d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

Enfin, les catastrophes naturelles représentent une charge nette de 1,0 % en 2020 (vs 7,8 % en 2019). Les principaux événements de l'année qui ont touché le portefeuille de CCR Re sont survenus au Canada (tempête de grêle à Calgary et inondations à Fort McMurray).

Ligne d'activité « Vie »

Le taux de marge technique⁴ de la ligne d'activité « Vie » s'établit à 2,2 % en 2020 (vs 5,2 % en 2019).

Le coût estimé de la pandémie de Covid-19 s'élève à 5 M€ pour les activités « Vie ».

Charges de gestion

Les charges de gestion (hors charges relevant de la gestion financière, prises en compte dans le résultat financier) se sont élevées en 2020 à 34 M€, soit un ratio de coût⁵ de 4,9 %, venant de 5,5 % en 2019 et de 6,3 % en 2018.

Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 47 M€. Ce dernier est composé pour l'essentiel de produits financiers courants à hauteur de 21,8 M€ et de plus-values nettes réalisées à hauteur de 25,3 M€.

Il en résulte un taux de produits financiers⁶ du portefeuille d'actifs de CCR Re de 2,6 %, contre 2,7 % en 2019.

Gestion financière et immobilière

Politique d'investissement dans le contexte de marchés volatils

Dans le contexte de début d'année 2020, le niveau des marchés actions était relativement élevé avec en sus des craintes sur la propagation du virus et une fin de cycle économique aux États-Unis, le Groupe CCR a décidé de réaliser l'ensemble de son programme annuel de réalisation de plus-values. Un montant global d'environ 100 millions

d'euros de **fonds investis en actions** a ainsi été vendu au début du mois de février et l'ensemble des fonds actions encore en portefeuille ont été maintenus sous la protection de fonds overlay.

Le **fonds de protection** a très bien fonctionné et a protégé le portefeuille dans la forte chute du cours des actions fin février et début mars. Par ailleurs, il a été possible de gérer tactiquement et dynamiquement l'exposition aux actions. Une réexposition aux actions a été effectuée lors de la forte baisse du mois de mars, avec des achats d'ETF actions. Le fonds de protection a également été calibré mi-mars pour en réduire le taux de couverture et permettre une hausse plus rapide de l'exposition des portefeuilles aux actions dans le rebond anticipé.

Par ailleurs, le niveau des liquidités est resté relativement important jusqu'à la crise financière. Des montants importants ont été investis en mars et en avril sur des **obligations** du secteur privé afin de profiter de la tension des primes de risques sur le crédit.

En ce qui concerne **l'immobilier**, malgré les conditions inédites et compliquées générées par la crise sanitaire le Groupe CCR a continué à être très actif. Dans la gestion des baux, un bon niveau de location des appartements a été maintenu et renouvelé avec une croissance de loyers des surfaces de bureaux. Le Groupe CCR été très présent pour accompagner ses locataires de commerces impactés par les mesures de fermeture administrative en procédant notamment à des reports de loyers. Le programme de travaux de rénovation a été réalisé pour améliorer la performance énergétique des actifs du Groupe CCR.

Le Groupe CCR a par ailleurs défini **une politique d'investissement ESG et Climat** qui vise à privilégier les investissements qui traitent de l'accompagnement de la transition sociétale, de l'adaptation aux risques physiques et de la prévention du risque de transition. Un tiers des investissements de l'année ont porté sur les trois piliers de la politique extra-financière.

⁴ Taux de marge Vie : rapport entre la somme du résultat technique et des intérêts sur dépôts en espèces de la ligne d'activité « Vie » d'une part, et le total des primes acquises nettes de rétrocession de la ligne d'activité « Vie » d'autre part. Ces éléments s'entendent avant prise en compte des charges par destination et hors produits des placements alloués au compte technique Vie.

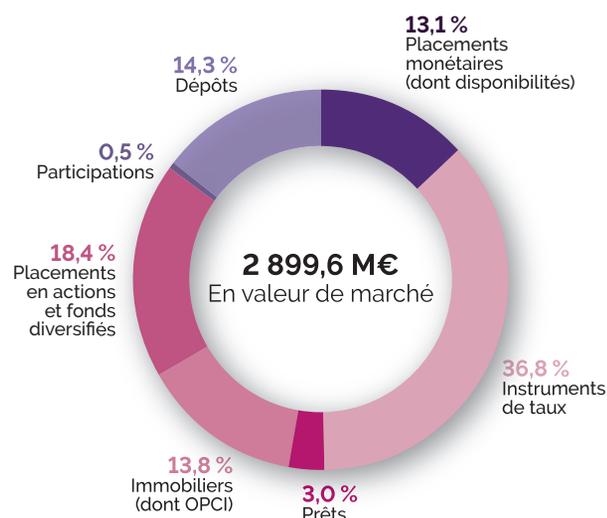
⁵ Charges de gestion nettes de CVAE et de C3S rapportées aux primes émises brutes.

⁶ Rapport entre les produits financiers nets d'une part, et l'encours des placements d'autre part, hors intérêts sur dette subordonnée, hors dépôts cédantes et hors immeuble d'exploitation.

Évolution du portefeuille de placements

Les placements⁷ s'élèvent à fin 2020 à 2 491,2 M€ en valeur nette comptable, dont 254 M€ en dépôt auprès des cédantes, contre 2 111,7 M€ au 31 décembre 2019.

Compte tenu de la situation sur les marchés financiers et immobiliers et des cessions réalisées au cours de l'exercice 2020 les plus-values latentes nettes s'élèvent à 408,3 M€ à fin 2020, contre 374,9 M€ un an plus tôt. Le montant total des placements financiers et immobiliers de CCR Re, considérés en valeur de marché, atteint 2 899,6 M€, en progression de 16,6 % par rapport à fin 2019.



À la clôture de l'exercice, la structure des placements de CCR Re en prix de revient et valeur de marché s'établit ainsi :

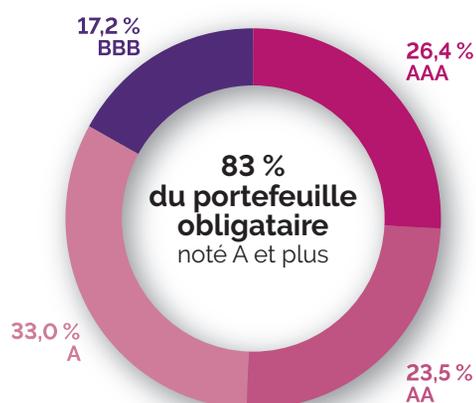
MONTANTS EN M€	31/12/2020			31/12/2019			Variation N - N-1			
	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	%	Valeur de marché (VM)	%
Placements monétaires (dont disponibilités)	380,3	380,3	13,1 %	331,2	330,9	13,3 %	49,1	14,8 %	49,4	14,9 %
Instrument de taux	1 007,9	1 067,8	36,8 %	761,2	805,3	32,4 %	246,7	32,4 %	262,5	32,6 %
Prêts	85,7	86,1	3,0 %	76,9	78,1	3,1 %	8,8	11,4 %	8,0	10,2 %
Placements immobiliers (dont OPCI)	142,8	400,3	13,8 %	143,0	373,2	15,0 %	-0,2	-0,2 %	27,1	7,3 %
Placements en actions et fonds diversifiés	452,2	534,9	18,4 %	389,6	480,6	19,3 %	62,6	16,1 %	54,4	11,3 %
Participations	6,2	14,1	0,5 %	6,2	15,0	0,6 %	0,0	0,0 %	-0,9	-6 %
Dépôts	416,1	416,1	14,3 %	403,5	403,5	16,2 %	12,5	3,1 %	12,5	3,1 %
TOTAL	2 491,2	2 899,6	100 %	2 111,7	2 486,6	100 %	379,5	18,0 %	413,0	16,6 %

⁷ Placements financiers et immobiliers de CCR Re y compris les liquidités. Dans cette partie, les placements au 31 décembre 2019 sont revalorisés aux cours du 31/12/2020.

Comme le montre le tableau précédent, la structure des placements de CCR Re a évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

- L'encours des « **Placements monétaires** » s'élève à 380 M€ en hausse de 14,9 % par rapport à 2019.
- Les « **Instruments de taux** » représentent 36,8 % du total des placements en valeur de marché à fin 2020 en hausse de 32,6 % par rapport fin 2019. Ils sont composés d'obligations détenues en direct (50 %) et d'OPC (50 %).
- À fin 2020, le **portefeuille obligataire** est composé à 83 % de titres notés A et plus.

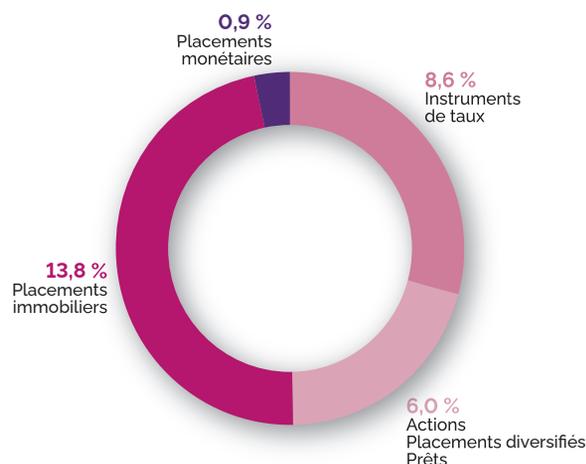
Rating Standard & Poor's



- L'exposition « **actions et placements diversifiés** » en valeur de marché est de 534,9 M€ soit 18,4 % du total des placements à fin 2020, en hausse de 11,3 % par rapport à fin 2019. Ce portefeuille est essentiellement composé d'OPC Actions (38,2 %), de fonds diversifiés (27,2 %) et de titres hybrides (19,7 %).
- Les **placements immobiliers** s'élèvent à 400,3 M€ en valeur de marché soit 13,8 % du total des placements (15,0 % en 2019), en hausse de 7,3 %. Le portefeuille immobilier de CCR Re est composé d'actifs de bureaux et d'actifs résidentiels situés à Paris. Les valorisations des portefeuilles ont continué de bien progresser. Les effets de la crise sanitaire ne sont pas immédiats sur cette classe d'actifs. Les actifs résidentiels résistent bien et fin 2020 CCR Re n'avait pas de bureaux vacants.
- Les placements financiers **Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** s'élèvent à 848,2 M€ en valeur de marché soit 29,3 % du total des placements au 31/12/2020 (27,6 % au 31/12/2019), en hausse de 24 % par rapport au 31/12/2019.

La répartition de ces placements est la suivante :

Placements ESG au 31/12/2020 (en %)



EBITER⁸

Compte tenu des éléments précédents et notamment de la charge enregistrée dans les comptes au titre de la pandémie Covid-19 et de l'explosion à Beyrouth, l'EBITER s'établit à 39 M€, venant de 60 M€ en 2019.

Résultat net

Le résultat après impôt de 2019 ressort à 18 M€, venant de 35 M€ en 2019.

Ce dernier se compose des éléments suivants :

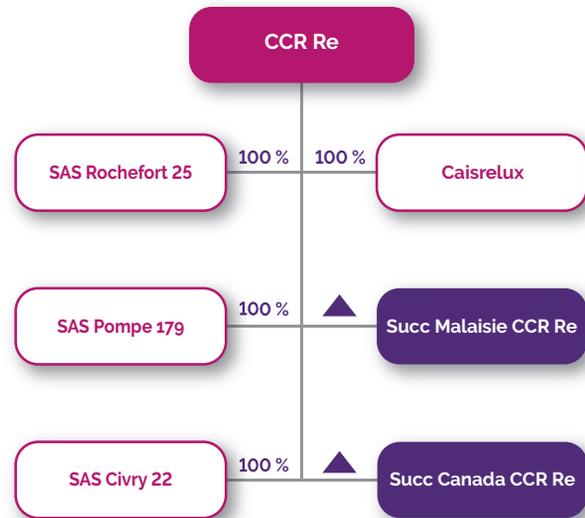
- L'EBITER s'établit à 39 M€,
- Le coût de la dette subordonnée s'établit à -8 M€, venant de -4 M€ en 2019,
- Le résultat exceptionnel s'établit à -1 M€, intégrant notamment :
 - la contribution au fonds de solidarité de la FFA pour la Covid-19,
 - le coût du projet IFRS, au travers duquel CCR Re prévoit d'être en mesure de produire des comptes IFRS pour améliorer sa communication financière, comme prévu dans le plan stratégique Streamline.
- La dotation nette à la provision pour égalisation est de -3 M€,
- La charge de l'impôt sur les sociétés s'est élevée à -9 M€ en 2020.

⁸ Earnings Before Interest, Taxes and Equalization Reserve, soit bénéfice avant intérêts, impôts et provision pour égalisation. Exclut également le résultat exceptionnel.

Participations et filiales

Comme le montre la structure ci-contre, CCR Re gère une partie de son patrimoine immobilier dans le cadre de trois sociétés par actions simplifiées, dont les fonds propres totaux sont de 41 M€ au 31 décembre 2020. Ces sociétés immobilières ont dégagé, au cours de l'exercice inventorié, un résultat net de 2 M€ et ont contribué à hauteur de 1,7 M€ aux produits financiers courants de CCR Re pour l'exercice 2020.

CCR Re détient également une société de réassurance au Luxembourg, Caisrelux, dont le capital social est de 6,2 M€ au 31 décembre 2020, sans changement par rapport à l'année précédente. Cette société est exclusivement dédiée à la rétrocession de CCR Re. Les comptes de la société ont été arrêtés le 30 mars 2021 et font ressortir un résultat positif.



1.6 Perspectives 2021

Environnement financier

Le Groupe CCR reste présent à l'investissement en étant vigilant sur la sélection des actifs et très attentif à la liquidité et au couple rendement/risque. La crise sanitaire aura eu un effet accélérateur et amplificateur de tendances qui vont s'imposer à tous les acteurs du secteur et qu'il est nécessaire d'intégrer. Le télétravail aura un impact sur la demande en m², sur la qualité des espaces de bureaux qui devront apporter plus de services, de flexibilité et intégrer plus de technologie. Le résidentiel devra aussi évoluer pour apporter un confort aux occupants qui seront amenés à travailler chez eux. La création de valeur reste une priorité dans les nouvelles acquisitions du Groupe mais aussi dans la gestion du patrimoine existant avec une attention particulière sur la performance extra-financière des actifs.

Les incertitudes politiques sont moins prégnantes qu'en 2019 : un accord sur une sortie ordonnée du Royaume-Uni et l'élection de Joe Biden avec une majorité aux deux chambres ont rassuré les marchés. Les campagnes de vaccination qui tendent à s'intensifier et les plans de relance massifs des états développés incitent la majorité des investisseurs à penser que l'année 2021 sera celle du retour à une croissance économique forte. Les valorisations sont de nouveau assez élevées avec pour exemple des

attentes au niveau des bénéfices des sociétés américaines situées à un niveau supérieur de plus de 6 % par comparaison à celui de 2019.

Les politiques monétaires, qui resteront ultra accommodantes dans tous les pays développés, synonymes de taux durablement bas, vont encourager les investisseurs à la recherche de rendement à s'orienter vers les actifs risqués ou peu liquides.

Les valorisations excessives des valeurs technologiques constituent un des facteurs de risque les plus importants en 2021, durant laquelle la régulation de ce secteur devrait évoluer aux États-Unis, en Europe et en Chine. L'éclatement de cette bulle technologique pourrait induire une rotation sectorielle vers des valeurs plus traditionnelles qui offrent encore de la valeur.

À ce contexte s'ajoutent les niveaux élevés de dette publique et privée dans le monde ; la configuration actuelle incite donc à la prudence.

Environnement commercial

Le plan stratégique « Streamline » a été approuvé en décembre 2019 par le conseil d'administration de CCR Re pour la période 2020-2022.

En 2021, malgré le contexte lié à la pandémie, CCR Re poursuit sa trajectoire de croissance dans le respect de son plan de développement. Dans ce cadre, CCR Re a renouvelé son sidecar 157 Re au sein d'un troisième compartiment 157 Re 21.

La poursuite de Streamline en 2021 renforcera le rôle de CCR Re en dépit d'un contexte difficile et incertain.

1.7 Politique en matière d'instruments financiers à terme

Le risque de change résulte des écarts entre actifs et passifs dans chaque devise figurant au bilan.

Une congruence totale entre actifs et passifs par devise ne peut être obtenue de façon permanente. CCR Re s'efforce donc de limiter les expositions de change dans son bilan et procède à des opérations de couverture destinées à réduire l'impact des fluctuations de change.

Le pilotage des expositions de change s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs destinés à apprécier les différentes facettes du risque de change devise par devise.

Les instruments de couverture utilisés sont le change à terme et les instruments dérivés pour les devises non négociables (Non Deliverable Forward).

1.8 Dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices

Conformément à la loi, il est rappelé ci-après le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents : il n'a pas été distribué de dividendes au titre des exercices 2017, 2018 et 2019.

1.9 Autres éléments d'information

Activités en matière de Recherche et Développement

Au cours de l'exercice 2020, CCR Re a poursuivi le déploiement du prototype qui automatise la saisie des comptes transmis par les courtiers.

Le constat de la valeur ajoutée de cette solution innovante a motivé l'entreprise à exploiter les nouvelles technologies dont la robotisation, le traitement du langage (text mining) et l'intelligence artificielle.

En 2020, leur exploitation a été mise à profit par le contrôle interne avec pour objectif d'automatiser les contrôles et d'étendre le périmètre de contrôle pour une garantie d'efficacité plus certaine et un temps d'analyse augmenté. Trois solutions innovantes ont été initiées permettant de garantir que le portefeuille souscrit est en ligne avec les décisions stratégiques. En 2021 ces travaux seront poursuivis avec des solutions dont la cible sera la permanence en temps réel de certains contrôles clés.

Les outils d'ores et déjà mis en œuvre sont les suivants :

- L'outil ARS permet de garantir le respect des règles de souscription. Il est mis en œuvre et permet de scanner très rapidement l'ensemble du portefeuille souscrit afin de vérifier près de 90 % des règles de souscription. La garantie d'un portefeuille conforme à la stratégie est rendue plus fiable par la vérification de l'ensemble du portefeuille plutôt que d'un échantillon.
- Un POC contractuel a également été initié. Il permet grâce au text-mining de s'assurer de la qualité des données contractuelles contrat par contrat. Une évolution est en cours pour comparer chaque contrat de souscription au clausier de référence de CCR Re et garantir ainsi la bonne rédaction contractuelle des souscriptions.
- Un POC de recherche généralisé sur un ensemble de documents a également été mis en œuvre. Il permet de scanner tout type de document à la recherche d'un sujet particulier. Il a été utilisé pour la première fois pour apprécier l'impact du sinistre Covid-19 sur le portefeuille de réassurance CCR Re.

Calcul des indicateurs financiers

Présentations comptable et par « activité » des périmètres « Vie » et « Non-Vie »

	PRÉSENTATION PAR ACTIVITÉ			PRÉSENTATION COMPTABLE	
	BU Non-Vie (1)	Bu Vie Assurances de personnes (2)	BU Vie Décès (3)	Non-Vie (1) + (2)	Vie (3)
Primes acquises nettes	355	123	95	478	95
Charges de sinistres et autres provisions techniques	-262	-112	-74	-374	-74
Commissions, frais, autres charges et produits techniques	-105	-18	-18	-123	-18
Variation de la provision pour égalisation	-2	0	0	-2	0
Produits et placements alloués au résultat technique	29	7	3	36	3
RÉSULTAT TECHNIQUE	15,3	-1,1	5,1	14,1	5,1

Ratio combiné « Non-Vie »

Le ratio S/P (sinistres / primes) est égal au rapport entre les charges de sinistres y compris frais de gestion de sinistres, nettes de rétrocession et les primes acquises nettes.

L'expense ratio est égal au rapport entre la somme des commissions et des participations aux bénéficiaires aux cédantes, de la variation des frais d'acquisition reportés, des commissions perçues des rétrocessionnaires et des charges de gestion hors charges de placement et hors frais de gestion de sinistres d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession d'autre part.

EN M€	2019	2020
Primes émises brutes	345	412
Primes acquises nettes (A)	299	355
Charge de sinistres et des autres provisions techniques (B)	-199	-262
Ratio S/P : - (B) / (A)	66,6 %	73,7 %
Commissions, frais, autres charges et produits techniques (C)	-94	-105
Expense ratio « Non-Vie » : - (C) / (A)	31,5 %	29,4 %
RATIO COMBINÉ « NON-VIE » : - [(B) + (C)] / (A)	98,1 %	103,2 %

Taux de marge Vie

Le taux de marge Vie est égal au rapport, pour l'activité Vie, entre la somme du résultat de souscription net et des intérêts sur dépôts en espèce d'une part, et le total des primes acquises nettes de rétrocession d'autre part.

EN M€	2019	2020
Primes émises brutes	216	237
Primes acquises nettes (A)	195	218
Résultat de souscription net	8,2	2,6
Intérêts sur dépôts-espèce	1,9	2,2
Solde technique pour le calcul du taux de marge Vie (B)	10,1	4,8
TAUX DE MARGE VIE (B) / (A)	5,2 %	2,2 %

Ratio de coûts

Le ratio de coûts est égal au rapport entre les frais de gestion nets de charges de placements et nets de taxes d'une part, et les primes émises brutes de rétrocession d'autre part.

EN M€	2019	2020
Total des charges au compte de résultat	-36,7	-37,2
dont charges de placements	3,5	3,8
dont taxes	2,0	1,5
TOTAL CHARGES DE GESTION (pour le calcul du ratio de coût) (A)	-31,2	-31,9
Primes émises brutes (B)	562	649
RATIO DE COÛT / - (A) / (B)	5,5 %	4,9 %

Taux de produits financiers

Le taux de produits financiers est égal au rapport entre les produits financiers nets d'une part, et l'encours des placements d'autre part, hors intérêts sur dette subordonnée, et hors retraitements divers (dépôts espèces cédantes et immeuble d'exploitation).

EN M€	2019	2020
Résultat financier	48,8	47,1
Retraitements divers (dépôts espèces cédantes et immeuble d'exploitation)	-3,4	-3,4
Coût de la dette	3,8	8,0
Résultat financier pour le calcul du taux de produits financiers	49,2	51,7
Actifs investis moyens	1 852	2 023
TAUX DE PRODUITS FINANCIERS	2,66 %	2,55 %

EBITER

L'EBITER (Earnings Before Interests, Taxes and Equalization Reserve) correspond au bénéfice avant intérêts, impôts et provision pour égalisation. Il exclut également le résultat exceptionnel.

EN M€	2019	2020
Résultat Net	34,9	18,4
Impôt sur les Sociétés	22,5	8,6
Participation des salariés	0,3	0,0
Résultat exceptionnel	0,1	1,4
Coût de la dette subordonnée	3,8	8,0
Variation de la provision pour égalisation	-1,6	2,2
EBITER	60,0	38,5

1

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La présente section du rapport de gestion regroupe spécifiquement, conformément à l'article L 225-37 du Code de commerce, les informations qui relèvent du rapport sur le gouvernement d'entreprise que le conseil d'administration doit présenter à l'assemblée générale.

2.1 Le conseil d'administration, le président directeur général

CCR Re a été créée sous forme de société par actions simplifiée immatriculée le 28 décembre 2015 puis a été transformée en société anonyme courant 2016, adoptant la dénomination CCR Re et l'objet social d'activité de réassurance.

Conformément à la législation en vigueur sur les sociétés anonymes, le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de 15 membres au plus dont un administrateur proposé par l'État au titre de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique et un administrateur représentant les salariés au titre de l'article L 225-27 du Code de commerce.

Conformément à l'article L 225-51-1 du Code de commerce et à l'article 16 des statuts, le conseil d'administration au cours de sa réunion du 29 juin 2016 a opté pour un mode non dissocié de la fonction de président du conseil d'administration et de la fonction de directeur général.

M. Bertrand LABILLOY a été nommé président directeur général par le conseil d'administration le 29 juin 2016 pour la durée de son mandat d'administrateur, à savoir 5 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Sur proposition du président directeur général, M. Laurent MONTADOR a été nommé directeur général délégué par le conseil d'administration le 29 juin 2016 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le conseil d'administration de CCR Re est composé de :

- M. Bertrand LABILLOY, président directeur général
- M. Pierre BLAYAU, représentant permanent de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR)
- M. Patrick CERCEAU
- M. Charles LEVI
- M. Antoine MANTEL
- M. John CONAN, administrateur représentant les salariés, élu par le personnel au titre de l'article L. 225-27 du Code de commerce

2.2 Le comité d'audit, des comptes et des risques

Le comité d'audit, des comptes et des risques a été créé par décision du conseil d'administration du 23 janvier 2017. Le comité est composé de quatre membres au plus nommés par le conseil d'administration parmi les administrateurs de la société à l'exclusion du Président du conseil d'administration, dont le représentant des salariés. Le comité est présidé par M. Charles LEVI.

Le comité a pour mission d'assister le conseil d'administration dans sa mission relative aux comptes sociaux annuels, notamment le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, d'une part et le suivi de la réalisation de sa mission par le commissaire aux comptes, d'autre part. Il donne également son avis sur la procédure de sélection et émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation de l'assemblée générale. Il examine le rapport de la fonction actuarielle, assure le suivi de la vérification de la conformité aux lois et règlements notamment ceux résultant de Solvabilité 2 et, dans ce cadre, examine le rapport de la fonction de vérification de la conformité. Il est aussi en charge d'auditionner le responsable de la fonction d'audit interne, d'examiner et de recommander le cas échéant au conseil d'approuver le programme d'audit, d'analyser les principales recommandations et les suites données.

Il examine les rapports, notamment le rapport régulier au contrôleur (Regular Supervisory Report en anglais - RSR), le rapport sur la solvabilité et la situation financière (Solvency and Financial Conditions Report en anglais - SFCR) et les politiques écrites relevant de sa compétence. Il est également chargé du suivi d'indicateurs de contrôle des risques, du suivi de l'Orsa avec l'examen du rapport Orsa et de l'audition de la fonction de gestion des risques.

2.3 Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

En 2020, CCR Re a versé un montant total de 60 000 € au titre des jetons de présence aux membres du conseil d'administration qui se répartit ainsi :

- M. LEVI 30.000 €
- M. CERCEAU 30.000 €

Conformément à la loi, la rémunération du président directeur général est fixée par le conseil d'administration.

M. Bertrand LABILLOY, président directeur général, a bénéficié d'une rémunération globale de 127 500 € (montant total brut au titre de 2020) dont 85 000 € de part fixe et 42 500 € de part variable, versée au titre de l'exercice 2019. Il ne bénéficie pas d'avantages en nature.

M. Laurent MONTADOR, directeur général délégué, ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat social. Il ne bénéficie pas d'avantages en nature.

Les filiales de CCR Re n'ont versé aucune rémunération à aucun des mandataires sociaux de CCR Re en 2020.

2.4 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital

Aucune délégation de compétence et de pouvoir n'a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

2.5 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une filiale

Une convention de prestations entre CCR Re et la SAS Cerceau Consulting a fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration de CCR Re le 11 décembre 2019 avant d'être conclue pour une durée d'une année. Suivant les termes de la convention, la SAS Cerceau Consulting dont M. Cerceau est l'unique associé, a une mission de conseil et d'assistance à la prospection commerciale sur certains marchés déterminés afin de permettre à CCR Re de souscrire de nouvelles affaires de réassurance sur ces marchés correspondant à ses critères de souscription ou de conclure des partenariats avec des acteurs locaux de réassurance. Cette convention a fait l'objet d'une communication aux commissaires aux comptes suivant la réglementation.

2.6 Rapport ESG-Climat

Un rapport ESG-Climat distinct est établi dans le cadre de l'article 173, VI de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (article L 533-22-1 du Code monétaire et financier). CCR consolidant ses comptes avec ceux de sa filiale CCR Re, ce rapport présente les informations requises sur CCR et CCR Re.

2.7 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de CCR durant l'exercice 2020

BERTRAND LABILLOY
Président Directeur Général

Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Président Directeur Général de CCR Re

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Directeur général de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR)
- Vice-Président de l'APREF (Association Professionnelle des Réassureurs de France)
- Représentant permanent de CCR au sein du Conseil de surveillance de GAGEO ASSET FINANCE SERVICES
- Représentant permanent de CCR Re au sein du conseil d'administration du GIE LRA à compter du 17 novembre 2020
- Président par intérim du conseil d'administration de SEYNA

LAURENT MONTADOR

Directeur Général Délégué

Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Directeur général délégué de CCR Re
- Président - Administrateur de CAISRELUX

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Directeur général adjoint de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR)
- Administrateur du GAREX
- Administrateur du GAREAT

PIERRE BLAYAU

Administrateur

Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Représentant permanent de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), administrateur de CCR Re

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Président du conseil d'administration de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR)
- Président de Harbour Conseils (SAS)
- Censeur de la Société Fimalac
- Membre du comité d'audit de la société Fimalac
- Administrateur de la Société Cellnex Telecom SA (Espagne)
- Membre du comité des Nominations et des Rémunérations de la Société Cellnex Telecom SA (Espagne)
- Administrateur de Newrest Group Holding SA (Espagne)

PATRICK CERCEAU

Administrateur

Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Administrateur de CCR Re
- Membre du comité d'audit, des comptes et des risques de CCR Re

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Président de la SAS Patrick Cerceau Consulting

JOHN CONAN

Administrateur

Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Administrateur de CCR Re
- Membre du comité d'audit, des comptes et des risques de CCR Re
- Directeur de la souscription « Traités Non-Vie Asie-Afrique » de CCR Re

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Membre du Conseil Consultatif de Rouen Métropole Normandie
- Conseiller Municipal de Caudebec les Elbeuf
- Membre du conseil d'administration du CCAS de Caudebec les Elbeuf
- Enseignant au sein du Groupe ENASS / IFPASS

CHARLES LEVI

Administrateur

Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Administrateur de CCR Re
- Président du comité d'audit, des comptes et des risques de CCR Re

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Membre du conseil d'administration de Polish Re jusqu'au 26 mai 2020
- Membre du conseil d'administration d'AXA Vie (Pologne)
- Membre du conseil d'administration d'AXA Non-Vie (Pologne)
- Membre du conseil d'administration d'AXA Fonds d'investissements (Pologne)

ANTOINE MANTEL

Administrateur

Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Administrateur de CCR Re
- Membre du comité d'audit, des comptes et des risques de CCR Re

• Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Administrateur de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR)
- Membre du comité des comptes de CCR et Membre du comité d'audit et des risques de CCR jusqu'au 30 juin 2020
- Membre du comité d'audit, des comptes et des risques de CCR à compter du 30 juin 2020
- Membre du comité stratégique de CCR à compter du 14 octobre 2020
- Contrôleur d'État au Contrôle général économique et financier (CGEFI)
- Administrateur et membre du comité d'audit du Fonds de garantie des assurances obligatoires (FGAO)

2

ÉTATS FINANCIERS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020	27
COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2020	29
NOTES ET ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX DE CCR RE	32



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

ACTIF

en milliers d'euros	31/12/2020		31/12/2019	
	Montant brut	Amortissements et Provisions	Montant Net	Montant Net
ACTIFS INCORPORELS	86	86		7
PLACEMENTS				
Terrains et constructions	177 041	36 858	140 183	142 244
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	6 200		6 200	6 200
Autres placements	1 820 880		1 820 880	1 507 184
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	253 914		253 914	233 372
TOTAL	2 258 035	36 858	2 221 177	1 888 999
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES				
Provisions pour primes non acquises Non-Vie	997		997	658
Provisions de réassurance Vie	527		527	
Provisions pour sinistres à payer Vie	611		611	701
Provisions pour sinistres à payer Non-Vie	29 192		29 192	17 482
TOTAL	31 327		31 327	18 841
CRÉANCES				
Créances nées d'opérations de réassurance	82 045	629	81 417	55 948
Personnel	5		5	3
État, organismes sociaux, collectivités publiques	8 214		8 214	134
Débiteurs divers	5 340	48	5 291	4 461
TOTAL	95 604	677	94 927	60 544
AUTRES ACTIFS				
Actifs corporels d'exploitation	513	447	66	94
Comptes courants et caisse	271 296		271 296	240 105
TOTAL	271 809	447	271 362	240 198
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF				
Intérêts et loyers acquis non échus	3 813		3 813	3 122
Frais d'acquisition reportés (Vie et Non-Vie)	48 865		48 865	43 582
Autres comptes de régularisation	272 985		272 985	251 237
TOTAL	325 663		325 663	297 942
TOTAL DE L'ACTIF	2 982 525	38 069	2 944 456	2 506 531

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

PASSIF

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
	Avant affectation du résultat	Avant affectation du résultat
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	90 082	90 082
Primes liées au capital social		
Réserves de réévaluation		
Autres réserves	363 288	328 391
Résultat de l'exercice	18 386	34 897
TOTAL	471 756	453 370
PASSIF SUBORDONNÉ	375 000	75 000
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		
Provisions pour primes non acquises (Non-Vie)	192 654	173 302
Provisions de réassurance vie	104 154	89 297
Provisions pour sinistres à payer Vie	92 587	83 730
Provisions pour sinistres à payer Non-Vie	1 567 188	1 527 736
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Vie	2 013	2 173
Provisions pour égalisation	26 869	24 639
Autres provisions techniques (Non-Vie)	47 126	44 156
TOTAL	2 032 591	1 945 032
PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)	4 078	3 928
DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES REÇUS DES CESSIONNAIRES	463	79
AUTRES DETTES		
Dettes nées d'opérations de réassurance	22 257	2 478
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	932	923
Personnel	5 775	5 523
État, organismes sociaux et collectivités publiques	2 191	5 618
Créditeurs divers	22 289	6 643
TOTAL	53 444	21 186
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	7 124	7 936
TOTAL DU PASSIF	2 944 456	2 506 531

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2020

RÉASSURANCE DE MARCHÉ

en milliers d'euros	31/12/2020		31/12/2019	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
COMPTE TECHNIQUE NON-VIE				
Primes acquises :				
Primes	538 070	32 555	505 515	423 667
Variation des provisions pour primes non acquises	-27 940	-416	-27 523	-23 411
	510 130	32 138	477 992	400 257
Produit des placements alloués du compte non technique	35 533		35 533	34 123
Autres produits techniques	1 320	0	1 320	2 028
Charges des sinistres :				
Prestations et frais payés	-312 367	-9 367	-303 000	-258 493
Charges des provisions pour sinistres à payer	-80 530	-12 192	-68 337	-23 447
	-392 897	-21 560	-371 337	-281 940
Charges des autres provisions techniques	-2 971	0	-2 971	-8 219
Participation aux résultats	-7 695	-1 085	-6 610	-6 286
Frais d'acquisition et d'administration :				
Frais d'acquisition	-102 477	0	-102 477	-91 528
Frais d'administration	-11 795	0	-11 795	-12 083
Commissions reçues des réassureurs	0	-1 976	1 976	1 709
	-114 272	-1 976	-112 296	-101 901
Autres charges techniques	-4 845	412	-5 258	-4 598
Variation de la provision pour égalisation	-2 230		-2 230	1 559
RÉSULTAT TECHNIQUE DE LA RÉASSURANCE NON-VIE	22 073	7 930	14 143	35 022

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2020

en milliers d'euros	31/12/2020		31/12/2019	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
COMPTE TECHNIQUE VIE				
Primes	99 059	4 085	94 974	93 268
Produits des placements :				
Revenus des placements	2 600		2 600	3 906
Autres produits des placements	19		19	28
Profits provenant de la réalisation des placements	4 833		4 833	7 395
	7 452	0	7 452	11 329
Autres produits techniques	0	0	0	0
Charges des sinistres :				
Prestations et frais payés	-56 045	-6	-56 039	-37 702
Charges des provisions pour sinistres à payer	-12 733	89	-12 822	-19 421
	-68 778	83	-68 862	-57 123
Charges des provisions Vie et autres provisions techniques :				
Provisions de réassurance Vie	-5 351	0	-5 351	-1 803
Autres provisions techniques	0	0	0	0
	-5 351	0	-5 351	-1 803
Participation aux résultats	-2 317	-99	-2 219	-7 384
Frais d'acquisition et d'administration :				
Frais d'acquisition	-12 687		-12 687	-15 769
Frais d'administration	-2 340		-2 340	-2 380
Commissions reçues des réassureurs		0	0	0
	-15 027	0	-15 027	-18 149
Charges des placements :				
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-934		-934	-1 110
Autres charges des placements	-228		-228	-356
Pertes provenant de la réalisation des placements	-3 171		-3 171	-4 645
	-4 334	0	-4 334	-6 110
Autres charges techniques	-913	4	-917	-680
Produits des placements transférés au compte non technique	-599		-599	-1 130
RÉSULTAT TECHNIQUE DE LA RÉASSURANCE VIE	9 191	4 074	5 117	12 219

COMPTES DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2020

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
	Opérations nettes	Opérations nettes
COMPTE NON TECHNIQUE		
Résultat technique de la réassurance Non-Vie	14 143	35 022
Résultat technique de la réassurance Vie	5 117	12 219
Produits des placements :		
Revenus des placements	36 679	32 595
Autres produits des placements	268	237
Profits provenant de la réalisation des placements	68 167	61 713
	105 114	94 545
Produit des placements alloués du Compte Technique Vie	599	1 130
Charges des placements :		
Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers	-13 181	-9 261
Autres charges des placements	-3 218	-2 969
Pertes provenant de la réalisation des placements	-44 734	-38 762
	-61 133	-50 992
Produits des placements transférés au compte technique Non-Vie	-35 533	-34 123
Autres produits non techniques	3	3
Autres charges non techniques	0	0
Résultat exceptionnel :		
Produits exceptionnels	151	3
Charges exceptionnelles	-1 529	-150
	-1 378	-147
Participation des salariés	0	-276
Impôt sur les bénéfices	-8 546	-22 484
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	18 386	34 897

NOTES ET ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX DE CCR RE

Les notes et tableaux suivants font partie intégrante des comptes annuels arrêtés le 25 mars 2021 par le Conseil d'administration.

NOTE 1

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES 33

1.1	Changement de méthodes comptables	33
1.2	Placements	33
1.3	Actifs incorporels et autres actifs d'exploitation	35
1.4	Comptes de régularisation	36
1.5	Comptabilité pluri-monétaire	36
1.6	Passif subordonné	36
1.7	Provisions pour risques et charges	36
1.8	Provisions techniques et résultat technique	37
1.9	Autres éléments	38

NOTE 2

ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN 39

2.1	Mouvements ayant affecté certains éléments d'actif	39
2.2	Informations relatives aux placements	40
2.3	État récapitulatif des placements	41
2.4	Créances et dettes	42
2.5	Filiales et participations	43
2.6	Actifs corporels d'exploitation	44
2.7	Comptes de régularisation	45
2.8	Actifs et passifs en devise	46
2.9	Capitaux propres	48
2.10	Passif subordonné	48
2.11	Ventilation des provisions (autres que techniques)	49
2.12	Engagements reçus et donnés	50

NOTE 3

ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU RÉSULTAT 51

3.1	Ventilation des primes brutes émises par activité	51
3.2	Mouvements de portefeuille	51
3.3	Commissions et courtages issus des opérations de réassurance	51
3.4	Produits et charges de placements	52
3.5	Charges par nature et par destination	53
3.6	Autres produits et charges techniques	55
3.7	Ventilation du résultat exceptionnel	55
3.8	Participation des salariés	55
3.9	Impôts sur les sociétés	55

NOTE 4

AUTRES INFORMATIONS 56

4.1	Comptes consolidés	56
4.2	Honoraires du commissaire aux comptes	56
4.3	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	56

CCR Re est une société anonyme dont les activités principales sont la réalisation d'opérations de réassurance et de rétrocession de toutes natures, en toutes branches. L'activité est régie par le Code des assurances.

NOTE 1

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des assurances, par le règlement ANC n°2015-11 modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016 et, à défaut de disposition particulière, par le Code de commerce et le Plan Comptable Général.

Le compte de résultat est scindé entre les comptes techniques Vie et Non-Vie et le compte non technique.

Les comptes techniques incluent, outre les éléments d'exploitation respectifs de réassurance Vie et de réassurance Non-Vie, les frais généraux et l'allocation des produits des placements provenant des activités de réassurance.

La méthode d'évaluation du résultat technique consiste à comptabiliser en primes émises, dès l'exercice de souscription, l'estimation des primes émises attendue in fine sur la base de l'aliment des affaires acceptées. À partir de cette information, sont également déterminées les provisions pour primes non acquises et les commissions à payer. La différence entre les primes estimées in fine, nettes de commissions, et celles communiquées par les cédantes est constatée en compte de régularisation à l'actif du bilan.

La sinistralité attendue in fine, déduction faite des sinistres communiqués par les cédantes, est constatée en provisions pour sinistres à payer au passif du bilan.

Cette méthode revient à prendre en compte les éléments relatifs à la souscription dans le même exercice comptable que la cédante.

Les recherches et analyses mises en place, selon les critères définis aux articles 210-2 et 210-3 du règlement ANC n°2015-11 relatifs aux règles de comptabilisation des contrats de réassurance dits « finite » et des contrats de réassurance financière, n'ont pas conduit à détecter des affaires de cette nature parmi le portefeuille de contrats géré.

1.1 Changement de méthodes comptables

Les comptes de l'exercice 2020 ont été établis selon des principes identiques à ceux de l'année précédente.

1.2 Placements

Les actifs de placement sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice dépend notamment de leur nature et de leur durée de détention.

Actifs immobiliers

Les immeubles, terrains et parts de sociétés immobilières non cotées sont évalués à leur coût d'acquisition ou de construction (à l'exception de ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation légale) nets de frais d'achat et d'impôt, et augmentés du coût des travaux d'amélioration.

La valeur d'origine des éléments constitutifs des constructions a été décomposée selon les quatre composants suivants :

- le gros œuvre amortissable sur la valeur résiduelle de l'immeuble à la date d'acquisition compte tenu d'une durée de vie estimée, à dater de l'achèvement de l'immeuble à :
 - 120 ans pour les immeubles d'habitation
 - 150 ans pour les immeubles d'habitation achevés avant 1900
 - 80 ans pour les immeubles de bureaux
- le clos couvert amortissable de 30 à 35 ans
- les installations techniques amortissables sur 25 ans
- les agencements amortissables de 15 à 25 ans

Pour ces trois derniers composants, la date d'acquisition de l'immeuble constitue le point de départ de l'amortissement, étant entendu que ceux-ci sont réputés avoir été remplacés, depuis la date d'achèvement de l'immeuble, par un composant de même valeur à la fin de chaque période d'amortissement.

Les travaux d'amélioration suivent le ou les plans d'amortissement du ou des composants concernés.

Des provisions pour gros entretien ou grandes révisions sont constituées pour les travaux d'entretien dépassant le cadre courant et normal, notamment les dépenses de ravalement. Elles sont déterminées prorata temporis, en fonction des dates de réalisation à venir de ces travaux prévus dans le cadre d'un programme pluriannuel.

Les provisions pour dépréciation durable sont déterminées en fonction de la classification suivante :

- d'une part, **les immeubles d'exploitation**, destinés à être conservés par l'entreprise, et dont la valeur de référence, retenue pour l'évaluation à la clôture de l'exercice, est la valeur nette comptable. Pour ces immeubles, il n'est pas en principe constaté de dépréciation.
- d'autre part, **les immeubles locatifs**, également destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence est fonction de la valeur de rendement déterminée à partir des flux futurs.

Les provisions pour dépréciation sont constituées par comparaison entre cette valeur de référence et la valeur comptable prenant en considération la stratégie de détention des biens sur une longue période. On considère qu'il est nécessaire de constituer une provision pour dépréciation lorsque que la valeur de référence est inférieure de 15 % à la valeur comptable. Dans le cas où les immeubles sont destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur de référence est égale à la valeur de réalisation.

- La valeur de réalisation figurant à l'état des placements, résulte d'expertises quinquennales ou, entre deux expertises, d'une estimation annuelle effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel.
- Les parts de sociétés immobilières sont estimées par application des mêmes principes.

Actions et OPCVM

Les actions et OPCVM sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'acquisition.

Elles sont classées en deux catégories :

- titres de participation dont la valeur de référence correspond à la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise. Cette valeur est appréciée selon une approche multicritère qui inclut notamment, pour les sociétés de réassurance, la situation nette réévaluée intégrant les projections de profits futurs à 10 ans ainsi que des approches par multiples, et pour les sociétés immobilières, la quote-part de situation nette majorée des plus-values latentes. Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne dans le cas où les valeurs sont inférieures aux valeurs d'acquisition.
- titres de placement évalués à leur valeur probable de négociation. Lorsque la valeur probable de négociation est inférieure, de façon significative, à ce coût d'acquisition, une provision pour dépréciation durable est constatée ligne à ligne selon les dispositions prévues aux articles 123-6 à 123-19 du Règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables.

La dépréciation durable est appréciée sur la base d'une analyse multicritères prenant notamment en compte la situation de moins-value latente significative, au regard de la valeur comptable, sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté mais aussi les difficultés intrinsèques ou liées à la conjoncture, rencontrées par les entreprises concernées et rendant assez faibles les perspectives de redressement à moyen terme ; pour les OPCVM est opérée une comparaison de leur performance face à leur indice de référence.

Cette méthode conduit le plus souvent, en l'absence d'intention de détention durable, à retenir une valeur d'inventaire se référant au dernier cours coté à la date de l'arrêté.

Pour les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le critère de présomption pour dépréciation à caractère durable de 20 % a été retenu, conformément aux dispositions de l'avis précité.

Compte tenu de l'évolution des cours des titres présents en portefeuille à la clôture, le montant du stock de la provision pour dépréciation à caractère durable est nul.

Titres à revenus fixes

Les obligations sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêt couru.

La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres selon un calcul actuariel. Pour les obligations indexées sur le niveau général des prix (OATi), émises ou garanties par un état membre de l'Union Européenne ou par un organisme public relevant de l'un de ces états, il est procédé à la constatation en résultat du gain ou de la perte générée par la fluctuation des indices d'inflation à chaque fin d'exercice.

Une provision pour dépréciation durable n'est constatée qu'en cas de défaillance de l'émetteur. La valeur de réalisation correspond au dernier cours coté ou, à défaut, à leur valeur vénale. Aucun mouvement ni aucun stock n'est constaté dans les comptes de l'exercice à ce titre.

L'article 121-9 du Règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions, prévoit que celles-ci soient comptabilisées conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances. Toutefois, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, elles peuvent être comptabilisées conformément à l'article R.343-10. Cette règle est non applicable à CCR Re qui ne détient pas d'obligation convertible dans son portefeuille direct.

Autres actifs

Les prêts et autres créances ne font l'objet d'une provision qu'en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

Produits des placements

Les plus et moins-values réalisées sont calculées selon la méthode FIFO.

Les produits nets de placements font l'objet d'un transfert partiel pour allocation lors des écritures d'inventaire :

- en Vie, au compte non technique ;
- en Non-Vie, au compte technique.

L'allocation est calculée à chaque arrêté sur les bases des rapports suivants :

- en Vie, sont rapportés les capitaux propres (comptes 10 à 15) à la somme des provisions techniques nettes de réassurance et des capitaux propres.
- en Non-Vie, sont rapportées les provisions techniques nettes à l'ensemble des provisions techniques et des capitaux propres.

Instruments financiers à terme (IFT)

Afin de se couvrir contre le risque de change, CCR Re détient dans son portefeuille des Instruments Financiers à Terme (IFT) sous forme d'opérations de change à terme ou d'opérations sur dérivés de change (Non Deliverable Forward ou NDF) pour les devises non convertibles.

Ces IFT sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-09 modifié. À leur acquisition, ces titres sont ainsi comptabilisés, pour chaque branche de l'opération, en engagements donnés ou reçus pour leur montant notionnel. Les coûts de transaction associés à leur mise en place sont comptabilisés en charge.

S'agissant d'IFT utilisés dans le cadre de stratégies de rendement, les charges et produits relatifs à ces titres, qu'ils aient été perçus, réglés ou qu'ils soient latents, sont comptabilisés directement en compte de résultat conformément à la possibilité prévue au paragraphe 3012-3° du règlement CRC 2002-09 pour les contrats à terme.

La stratégie de couverture et ses résultats sont décrits en notes 2.8, 2.12 et 3.4

1.3 Actifs incorporels et autres actifs d'exploitation

Actifs incorporels

Les logiciels sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur une durée de deux à cinq ans.

Autres actifs d'exploitation

Les postes figurant sous cette rubrique sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût historique.

Les matériels, mobiliers et installations font l'objet d'un amortissement linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue :

ÉTATS FINANCIERS

- matériels, mobiliers de bureau 3, 5 ou 10 ans
- agencements et installations 10 ans
- matériels de transport 5 ans

Les matériels informatiques de faible valeur et présentant un caractère d'obsolescence rapide peuvent, le cas échéant, être comptabilisés en charge.

1.4 Comptes de régularisation

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition relatifs aux contrats de réassurance comprennent les commissions dues aux cédantes, en application des traités. Ils sont étalés sur la période de couverture, dans les mêmes conditions que les primes non acquises des contrats considérés auxquelles ces frais correspondent.

Évaluations techniques de réassurance

Les compléments de primes, commissions et courtages sont enregistrés dans les comptes appropriés du compte de résultat avec, en contrepartie, les comptes de régularisation prévus à cet effet.

1.5 Comptabilité pluri-monnaire

Conformément aux dispositions de l'article R.341-7 du Code des assurances et des articles 240-1 et suivants du règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015, les opérations réalisées par la société sont comptabilisées en monnaie d'origine et font l'objet d'une conversion en euros sur la base du dernier cours connu de l'exercice.

Les opérations réalisées par l'entreprise étant génératrices de positions de change opérationnelles les différences de conversion sur positions de change sont intégralement constatées en résultat.

L'écart résultant de la conversion des actifs et passifs en devises au 01/01/2020 aux cours de change du 31/12/2020 représente un profit de 4,2 M€.

1.6 Passif subordonné

Les dettes subordonnées sont inscrites au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les coûts d'émission de la dette émise par la société font l'objet d'un étalement sur 10 ans.

1.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions visées par le présent paragraphe sont évaluées aux conditions prévues dans le protocole d'accord relatif aux « avantages sociaux » de CCR Re signé le 5 janvier 2018 et applicable à compter du 1^{er} avril 2018.

Provision pour charges de retraite

Elle concerne les indemnités de fin de carrière versées aux salariés lors de leur départ en retraite.

La méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (ou méthode des unités de crédit projetées) est retenue. Elle prend en compte une acquisition progressive des droits au fur et à mesure des années de présence des salariés dans l'entreprise.

Les différentes hypothèses utilisées tiennent compte :

- d'un taux de réévaluation des rémunérations indifférencié entre le personnel cadre et non cadre afin de tenir compte des dernières prévisions d'évolution de la masse salariale,
- d'un coefficient de survie déterminé à partir de la table INSEE TD-TV 15-17. Ce coefficient est égal au ratio suivant : « nombre de vivants à l'âge de versement de l'engagement » / « nombre de vivants à l'âge actuel du salarié ».
- d'une probabilité de présence à l'échéance, fonction d'un taux annuel moyen de rotation, constatée par tranche d'âge dans l'entreprise.
- d'un taux d'actualisation sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « plus de 10ans » retenu à 0,33 % pour 2020 contre un taux de 0,70 % au 31/12/2019.

En outre, le montant des charges patronales est intégré dans le calcul au taux de 55 %.

Provision pour congés payés particuliers de « pré » retraite

Le protocole relatif aux « avantages sociaux » de CCR Re prévoit que les congés annuels sont majorés en faveur des salariés partant à la retraite.

Les hypothèses de valorisation de la provision pour charges de retraite ont été retenues pour valoriser la provision pour congés payés de « pré » retraite.

Provision pour médailles du travail

Elle concerne les gratifications versées aux salariés lors de l'obtention d'une, ou plusieurs, Médaille(s) d'Honneur du travail acquise(s) selon les règles légales.

Une méthodologie analogue à celle décrite pour la provision pour charges de retraite est utilisée, à l'exception du taux d'actualisation déterminé sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « 7-10 ans » retenu à 0 % pour 2020 contre un taux de 0,30 % au 31/12/2019.

1.8 Provisions techniques et résultat technique

Les comptes des sociétés cédantes sont enregistrés dès leur réception.

À la date de l'inventaire, l'enregistrement d'estimations relatives aux comptes à recevoir des cédantes permet de prendre en compte la liquidation prévisible de chaque affaire jusqu'à son terme.

Provisions pour primes non acquises

Les primes comptabilisées dans l'exercice correspondent aux prévisions de primes à l'ultime estimées à la date de clôture.

Les provisions pour primes non acquises correspondent à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie.

Ces provisions sont calculées en fonction de la nature des contrats sur la base d'un taux lié à la cadence d'émission des primes émises et/ou sur la base d'un taux prorata temporis lié à la date d'échéance des contrats.

Provisions pour sinistres à payer et provisions mathématiques

Environnement de contrôle et gouvernance encadrant le calcul des provisions techniques

Le processus de calcul des provisions techniques est placé sous la responsabilité de la direction actuariat et risques.

Des comités de provisionnement sont organisés pour les risques spécifiques comme les risques longs (exemple : responsabilité civile). Ils regroupent les fonctions d'actuariat d'inventaire & les fonctions d'actuariat de souscription en charge de la cotation, les fonctions de souscription, et tout autre métier impliqué tel le département Sinistres, qui échangent sur les méthodologies à retenir et le caractère suffisant des provisions.

Par ailleurs, la Fonction Actuarielle émet un avis sur la suffisance du niveau des provisions techniques de l'entreprise lui permettant de faire face à ses engagements. Les provisions techniques font également l'objet d'un audit par un cabinet indépendant tous les 3 ans.

Politique de provisionnement de l'entreprise

La politique de provisionnement qui définit les principes directeurs de provisionnement retenus pour la clôture 2020 a été approuvée par le conseil d'administration de CCR Re du 13 octobre 2020.

Approche de provisionnement

Les prévisions ont pour objectif de déterminer les primes et les sinistres ultimes selon les règles applicables en matière de comptabilité sociale française.

Ces prévisions s'appuient sur les données comptables des cédantes disponibles sous forme de triangles de déroulement de primes et de sinistres. Toutes les données exploitées dans le cadre des prévisions actuarielles le sont sur la base du cours statistique de l'exercice de souscription, à savoir en euros convertis au taux de change du 31/12 précédant le début de l'exercice de souscription.

Le champ des méthodes possibles pour la détermination des ultimes inclut notamment :

- Liquidation des triangles de primes et de sinistres via la méthode du DFM (Development Factor Model),
- Bornhuetter Ferguson,
- S/P souscripteurs,
- S/P cotation,
- S/P moyens historiques.

La méthode retenue est celle la plus appropriée au regard de la branche analysée.

Provision pour égalisation

La provision pour égalisation, est évaluée dans les conditions prévues à l'article R343-8 du Code des assurances en fonction du niveau de résultat technique associé à chacun des risques éligibles à cette provision.

Provision pour risque croissant

Provision pouvant être exigée pour les opérations de réassurance contre les risques de maladie et d'invalidité, elle est évaluée dans les conditions prévues à l'article R343-8 du Code des assurances et égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par le réassureur et par l'assureur. La provision pour risque croissant est comptabilisée dans le poste « autres provisions techniques » du bilan.

Provision pour risque d'exigibilité

Pour faire face à un paiement immédiat de sinistres majeurs nécessitant une cession d'actifs, une provision pour risque d'exigibilité, classée dans les provisions techniques, est constituée lorsque la valeur nette comptable globale des actifs, hors obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (placements évalués selon l'article R. 343-9 du Code des assurances), est supérieure à la valeur de réalisation. Cette valeur est évaluée conformément aux dispositions prévues à l'article R343-5 du Code des assurances.

Au 31/12/2020, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été comptabilisée.

1.9 Autres éléments

Charges par destination

Pour chaque fonction de l'entreprise, un coût complet est déterminé puis affecté, compte tenu de l'activité principale inhérente à cette fonction, sur la rubrique appropriée à savoir : frais de gestion des sinistres, frais d'acquisition, frais de gestion des placements, frais d'administration ou autres charges techniques.

Pour les centres de coût nécessitant par nature une affectation multiple par destination, la ventilation s'opère sur la base d'une mesure représentative du temps de travail associée au service.

Le loyer théorique de l'immeuble d'exploitation se trouve réparti à proportion de l'affectation des charges par destination des services pondérée à la surface occupée.

NOTE 2**ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN****2.1 Mouvements ayant affecté certains éléments d'actif**

VALEUR BRUTE en milliers d'euros	31/12/2019	Mouvements		31/12/2020
	Audité	Acquisitions de l'exercice	Sorties	
Logiciels	92		6	86
TOTAL ACTIFS INCORPORELS	92		6	86
Immeubles	131 890	719		132 609
Immeuble d'exploitation	6 309			6 309
Immeubles en cours	329	64	329	64
Parts de S.C.I. non cotées	38 059			38 059
TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS	176 587	783	329	177 041
PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES OU DANS LES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	6 200			6 200
CRÉANCES POUR ESPÈCES DÉPOSÉES AUPRÈS DES ENTREPRISES CÉDANTES	233 372	391 499	370 957	253 914

VALEUR NETTE en milliers d'euros	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amortissements	Provisions	Net
Logiciels	86	86		6
TOTAL ACTIFS INCORPORELS	86	86		6
Immeubles	132 609	34 869		97 740
Immeuble d'exploitation	6 309	1 989		4 320
Immeubles en cours	64			64
Parts de S.C.I. non cotées	38 059			38 059
TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS	177 041	36 858		140 183
PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES OU DANS LES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	6 200			6 200
CRÉANCES POUR ESPÈCES DÉPOSÉES AUPRÈS DES ENTREPRISES CÉDANTES	253 914			253 914

2.2 Informations relatives aux placements

en milliers d'euros	31/12/2020		31/12/2019
	Brut	Amortissements et provisions	Net
Actions, parts et autres titres à revenu variable	1 075 203		1 075 203
Obligations et titres de créances à revenu fixe	515 633		515 633
Prêts	186		186
Dépôts auprès des établissements de crédit	67 700		67 700
Autres placements	162 158		162 158
TOTAL	1 820 880		1 820 880
			1 507 183

2.3 État récapitulatif des placements

en milliers d'euros		Valeur brute	Valeur nette ¹	Valeur de réalisation	Plus et moins values latentes
1	Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	177 042	140 183	397 632	257 449
2	Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts d'OPCVM)	73 544	73 544	80 447	6 904
3	Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	1 007 860	1 007 860	1 131 270	123 411
4	Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-
5	Obligations et autres titres à revenu fixe	515 633	514 364	534 949	20 583
6	Prêts hypothécaires	-	-	-	-
7	Autres prêts et effets assimilés	186	186	186	-
8	Dépôts auprès des entreprises cédantes	253 914	253 914	253 914	-
9	Dépôts espèces (autres que ceux visés au 8) et cautionnements	229 857	229 857	229 857	-
10	Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	-	-	-	-
SOUS-TOTAL		2 258 036	2 219 908	2 628 255	408 347
11	Autres instruments financiers à terme				
	* Stratégie d'investissements ou de désinvestissement	-	-	-	-
	* Stratégie de rendement	70 185	70 185	67 940	2 245
	* Autres opérations	-	-	-	-
12	TOTAL DES LIGNES 1 À 11	2 328 221	2 290 093	2 696 195	406 102
a	dont :				
	Placements évalués selon l'article R.343-9	515 633	514 364	534 948	20 584
	Placements évalués selon l'article R.343-10	1 488 489	1 451 630	1 839 393	387 763
	Placements évalués selon l'article R.343-13	-	-	-	-
	Placements évalués selon l'article R.343-11	-	-	-	-
	Instruments financiers à terme	70 185	70 185	67 940	2 245
b	dont :				
	Placements et IFT dans OCDE	2 219 114	2 180 972	2 586 083	405 111
	Placements et IFT effectués hors OCDE	38 921	38 936	42 172	3 236

¹ Y compris la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R. 343-19 restant à amortir qui représente 1,3 M€

2.4 Créances et dettes

AUTRES CRÉANCES en milliers d'euros	Brut	Provisions	Net	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances nées d'opérations de réassurance	82 045	629	81 416	81 416			81 416
Personnel	5		5	5			5
État, organismes sociaux, collectivités publiques	8 214		8 214	8 214			8 214
Débiteurs divers	5 340	48	5 292	5 292			5 292
TOTAL	95 604	677	94 927	94 927			94 927

Le poste « Débiteurs divers » inclut une créance auprès des SAS immobilières à hauteur de 1,8 M€.

AUTRES DETTES en milliers d'euros	Net	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes nées d'opérations de réassurance	22 257	22 257			22 257
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	932	932			932
Personnel	5 775	5 775			5 775
État, organismes sociaux, collectivités publiques	2 191	2 191			2 191
Créditeurs divers	22 289	22 289			22 289
TOTAL	53 444	53 444			53 444

Le poste « Dettes nées d'opération de réassurance » inclut une dette de 0,3 M€ de moins d'un an envers CCR.

Le solde net de la refacturation des frais communs engagés par le Groupe revenant à charge de CCR Re s'élève à 5,7 M€ en 2020, contre 2,6 M€ en 2019.

2.5 Filiales et participations

SOCIÉTÉS en milliers d'euros	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Chiffre d'affaires de l'exercice 2020	Bénéfice de l'exercice 2020	Dividendes reçus en 2020
				BRUTE	NETTE			
1 FILIALES								
CAISRELUX 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg	6 200	0	99,99 %	6 200	6 200	6 121	0	0
2 PARTICIPATIONS								
SAS ROCHEFORT 25 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	14 940	945	100 %	14 932	14 932	2 292	1 328	1 150
SAS POMPE 179 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	15 270	272	100 %	15 268	15 268	1 599	330	374
SAS CIVRY 22 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	7 860	192	100 %	7 859	7 859	1 159	296	212

2.6 Actifs corporels d'exploitation

VALEUR BRUTE en milliers d'euros	31/12/2019	Mouvements		31/12/2020
	Audit�	+	-	
D�p�ts et cautionnements	40			40
Mat�riel informatique & autres	229		18	211
Mat�riel de transport	65		5	60
Mobilier & mat�riel de bureau	158	1	11	148
Agencements am�nagements & installations	58		4	54
Immobilisations en cours				
TOTAL	550	1	38	513

AMORTISSEMENTS en milliers d'euros	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
	Audit�	+	-	
Mat�riel informatique & autres	261	19	85	195
Mat�riel de transport	53	12	5	60
Mobilier & mat�riel de bureau	127	29	9	147
Agencements am�nagements & installations	15	32	2	45
TOTAL	456	92	101	447

2.7 Comptes de régularisation

en milliers d'euros	2020		2019 - Audité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Évaluation technique de réassurance	269 094	5 097	250 638	6 129
Frais d'acquisition reportés	48 865	39	43 582	71
Intérêts courus non échus	3 813		3 123	
Coût d'émission de l'emprunt obligatoire	3 081			
Amortissements des différences de prix de remboursement	719	1 988	566	1 736
Produits et charges constatés d'avance	91		33	
TOTAL	325 663	7 124	297 942	7 936

2.8 Actifs et passifs en devise

Le montant global de la contrevaletur en euros et la composition, dans les principales devises, de l'actif et du passif, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

DEVISES en milliers d'euros	Actif	Passif	Excédent 2020	Excédent 2019 audité
Euro	2 022 247	1 957 737	64 510	117 035
Dollar US	212 742	168 611	44 131	29 938
Dollar canadien	183 670	113 128	70 542	65 187
Livre sterling	177 571	176 241	1 330	1 465
Yen japonais	12 873	28 502	-15 629	-33 255
Couronne suédoise	2 548	6 222	-3 674	-4 504
Franc suisse	12 100	11 492	608	-23
Dollar Taiwan	8 178	20 394	-12 216	-9 091
Dollar australien	2 131	3 538	-1 407	-2 121
Dollar Hong Kong	2 081	16 268	-14 187	-14 526
Couronne norvégienne	782	1 257	-475	-1 075
Couronne danoise	29 718	5 855	23 863	7 599
Renminbi Yuan	37 696	57 412	-19 716	-18 590
Dirham U.A.E	20 751	32 850	-12 099	-10 910
Won Corée du Sud	5 221	18 008	-12 787	-11 652
Dinar koweïtien	14 233	25 125	-10 892	-8 481
Ringgit de Malaisie	533	9 380	-8 847	-11 591
Autres monnaies	204 764	279 433	-74 669	-60 508
TOTAL	2 949 839	2 931 453	18 386	34 897

Des opérations de couvertures sont intervenues pour réduire ou neutraliser le risque de change résultant des écarts entre actifs et passifs dans chaque devise figurant au bilan.

Les instruments utilisés sont le change à terme pour les devises convertibles et les instruments dérivés pour les devises non convertibles.

Au 31/12/2020, les positions couvertes sont les suivantes (en millions de chaque devise locale) :

DEVISE en millions de chaque devise locale		Actif en monnaie originale au 31/12/20	Passif en monnaie originale au 31/12/20	Excédent/ déficit au 31/12/20	Couverture en monnaie originale
DIRHAM U.A.E	AED	93	148	54	47
DOLLAR AUSTRALIEN	AUD	3	6	2	4
DOLLAR CANADIEN	CAD	287	177	-110	-100
RENMINBI YUAN	CNY	302	461	158	175
RUPIAH INDONESIE	IDR	15 370	27 653	12 283	11 300
YEN JAPONAIS	JPY	1 628	3 605	1 977	1 990
ROUPIE INDIENNE	INR	1 302	2 119	817	642
WON COREE DU SUD	KRW	6 975	24 059	17 084	17 000
RINGGIT DE MALAISIE	MYR	3	46	44	47
RIYAL SAOUDIEN	SAR	96	198	101	50
DOLLAR DE SINGAPOUR	SGD	23	36	13	17
BAHT DE THAILANDE	THB	109	153	44	68
NOUVELLE LIVRE TURQUE	TRY	11	36	25	25
DOLLAR DE TAIWAN	TWD	281	701	420	325
DOLLAR US	USD	261	207	-54	-29
RAND SUD-AFRICAIN	ZAR	132	175	44	44

2.9 Capitaux propres

2020 en milliers d'euros	Début d'exercice		Mouvements de l'exercice		Fin d'exercice
	Avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2019	Autres mouvements		
Capital social ¹	90 082				90 082
Primes liées au capital social					
Réserves de réévaluation					
Autres réserves	328 391	34 897			363 288
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice N-1	34 897	(34 897)			
Résultat de l'exercice				18 386	18 386
TOTAL	453 370			18 386	471 756

¹ Le capital social est composé de 900 821 d'actions de 100 euros

2.10 Passif subordonné

CCR Re a souscrit un emprunt subordonné de 75 M€ auprès de CCR. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Date d'émission : 30 décembre 2016
- Montant : 75 000 000 €
- Intérêt : 5 % par an
- Date d'échéance : 30 décembre 2046

Au cours de l'exercice, CCR Re a émis un emprunt obligataire subordonné de 300 M€. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Date d'émission : 15 juillet 2020
- Nominal émis : 300 000 000 €
- Intérêt : 2,875 % par an
- Date du 1^{er} « call » : 15 avril 2030
- Date d'échéance : 15 juillet 2040

Les coûts d'émission de cet emprunt (prime et frais d'émission) s'élèvent à 3,1 M€. Ils sont comptabilisés dans les comptes de régularisation à l'actif du bilan et font l'objet d'un étalement sur 10 ans.

2.11 Ventilation des provisions (autres que techniques)

en milliers d'euros	2019 Audité	Mouvements de l'exercice		2020
		Dotations +	Reprises -	
Provision spéciale de réévaluation	146		28	118
Autres provisions pour risque	211		128	83
Provision pour charges de retraite	1 373	65	7	1 431
Provision pour médaille du travail	272	25		297
Provision pour congés retraite	524	2		526
Provisions pour charges exceptionnelles	180	100		280
Provision pour grosses réparations	1 222	121		1 343
TOTAL	3 928	313	163	4 078

2.12 Engagements reçus et donnés

en milliers d'euros	2020	2019
1 - ENGAGEMENTS REÇUS	15 847	25 633
2 - ENGAGEMENTS DONNÉS	11 850	13 887
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés	11 850	13 887
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
2e Autres engagements donnés		
3 - ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	378	379
3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	378	379
3b Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c Autres engagements réciproques		
4 - AUTRES VALEURS DÉTENUES POUR COMPTE DE TIERS		
5 - ENCOURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME* :		
5a Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie :		
- Stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
- Stratégies de rendement	-2 321	879
- Autres opérations		
5b Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché :		
- Opérations sur un marché de gré à gré	-2 321	879
- Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés		
5c Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment :		
- Risque de taux d'intérêt		
- Risque de change	-2 321	879
- Risque actions		
5d Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument, notamment :		
- Contrats d'échange		
- Contrats de garantie de taux d'intérêt		
- Contrats à terme	-2 321	879
- Options		
5e Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durée résiduelle des stratégies selon les tranches :		
- De 0 à 1 an	-2 321	879
- De 1 à 5 ans		
- Plus de 5 ans		

*En 2019, la situation nette de 879 K€ se décompose en 230 202 k€ d'engagements reçus et 229 323 K€ d'engagements donnés dans le cadre d'opérations de couverture.

En 2020, la situation nette de -2 321 k€ se décompose en 252 826 k€ d'engagements reçus et 255 147 K€ d'engagements donnés dans le cadre d'opérations de couverture.

en milliers d'euros	2020	2019
Engagement d'investissement en Capital Risque	42 227	39 703
Engagement d'investissement en Fonds de dette	22 734	31 476
Engagement d'investissement en Fonds d'OPCI	12 011	13 829

NOTE 3**ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES
DU RÉSULTAT****3.1 Ventilation des primes brutes émises par activité**

en milliers d'euros	2020	2019 AUDITÉ
Acceptations Vie	111 252	110 347
Acceptations Non-Vie	538 070	451 363
TOTAL	649 321	561 710

En application de l'article 410-1 du règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015, les acceptations Non-Vie comprennent les affaires de réassurance de l'activité de Réassurance Non-Vie (BU Non-Vie) et les affaires de l'activité de réassurance Vie (BU Vie) qui portent sur la réassurance de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie.

3.2 Mouvements de portefeuille

2020 en milliers d'euros	Non-Vie		Vie	
	Brut	Net	Brut	Net
ENTRÉES DE PORTEFEUILLE				
Primes	13 595	13 517	0	0
Prestations et frais payés	17 221	17 091	205	205
RETRAITS DE PORTEFEUILLE				
Primes	-14 440	-14 412	-49	-49
Prestations et frais payés	-17 044	-16 937	-205	-205

3.3 Commissions et courtages issus des opérations de réassurance

en milliers d'euros	2020		2019	
	Brut	Net	Brut	Net
Vie	11 146	11 146	16 175	16 175
Non-Vie	99 685	97 730	86 754	84 973
TOTAL	110 831	108 876	102 929	101 148

3.4 Produits et charges de placements

2020 en milliers d'euros	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers	1 757	9 302	11 059
Revenus des autres placements		25 478	25 478
Intérêts sur dépôts espèces et soldes techniques		2 742	2 742
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS	1 757	37 522	39 279
Autres produits des placements		286	286
Profits provenant de la réalisation des placements		73 000	73 000
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	1 757	110 808	112 565
Intérêts sur dette subordonnée	-3 750	-4 112	-7 862
Amortissement coût d'émission dette subordonnée		-110	-110
Frais de gestion externe des placements		-2 253	-2 253
Frais de gestion interne des placements		-3 918	-3 918
Autres charges des placements		-3 418	-3 418
Pertes provenant de la réalisation des placements		-47 906	-47 906
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS ET DE FINANCEMENT	-3 750	-61 716	-65 466
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	-1 993	49 092	47 099

Le résultat des placements inclut le résultat de change sur IFT constitué par une perte de 4 342 K€ en 2020 contre un gain de 493 K€ en 2019.

3.5 Charges par nature et par destination

Les charges 2020 reprises ci-dessous incluent les refacturations de frais communs engagés par CCR.

A - Décomposition des charges

CHARGES PAR NATURE en milliers d'euros	2020	2019 audité
Charges externes	6 996	7 134
Autres charges externes	2 229	3 447
Impôts taxes & versements assimilés	3 368	3 675
Charges de personnel	21 348	19 474
Autres charges de gestion courante	78	90
SOUS-TOTAL	34 019	33 820
Dotation aux amortissements des immobilisations	1 538	1 276
Loyer théorique du siège social	1 654	1 610
TOTAL	37 211	36 706

CHARGES PAR DESTINATION en milliers d'euros	2020	2019 audité
Frais de gestion des sinistres	2 773	4 151
Autres charges d'acquisition	14 302	13 704
Autres charges d'administration	11 482	11 409
Autres charges techniques	4 825	3 902
Frais de gestion des placements	3 829	3 540
TOTAL	37 211	36 706

B - Ventilation des frais de personnel et de l'effectif (Y/C gestion immobilière)

en milliers d'euros	2020	2019 audité
Salaires	14 892	13 351
Charges sociales et prévoyance	5 745	4 677
Autres charges	859	1 538
TOTAL	21 496	19 566
Siège	113	92
Cadres	111	89
Non cadres	2	3
Succursale Canada	9	10
Bureau Liban	3	3
TOTAL EFFECTIF MOYEN	125	105

C - Rémunération des organes d'administration et de direction

en milliers d'euros	2020	2019
Jetons de présence du conseil d'administration ¹	60	45
Rémunération mandataires sociaux	128	128

¹ Hors remboursements de frais sur justificatifs

3.6 Autres produits et charges techniques

Les autres produits techniques concernent essentiellement les produits provenant des participations dans les groupements d'intérêt économique professionnels ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des comptes de tiers.

Les autres charges techniques comprennent principalement, outre les frais issus de ces participations, ceux des centres de coûts internes non liés directement à l'activité technique.

3.7 Ventilation du résultat exceptionnel

2020 en milliers d'euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Reprise sur la provision spéciale de réévaluation		27
Reprise sur la provision pour risques		121
Produits exceptionnels divers		3
Projet IFRS	989	
Cotisations FFA au fonds de solidarité COVID-19	407	
Dotations aux provisions pour litiges	100	
Abandons de loyers - gestion immobilière	33	
TOTAL	1 529	151

3.8 Participation des salariés

Le compte de résultat n'inclut pas de charge au titre de la participation des salariés.

3.9 Impôts sur les sociétés

En application de la méthode de l'impôt exigible, aucun impôt différé n'est comptabilisé dans les comptes sociaux de la société.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2020, relatif au bénéfice imposable à court terme, est calculé à 28 % jusqu'à 500 000 € de bénéfice puis à 31 % au-delà sauf indication contraire.

NOTE 4

AUTRES INFORMATIONS

4.1 Comptes consolidés

Les comptes annuels de CCR Re sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de CCR dont le siège social est situé au 157, boulevard Haussmann 75008 Paris.

4.2 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du cabinet PwC, comptabilisés en charge au cours de l'exercice, au titre du contrôle légal des comptes, se sont élevés à 146 811 €.

Les honoraires comptabilisés en charge au cours de l'exercice au titre des autres prestations rendues par le cabinet PwC s'élèvent à -5 791 €.

4.3 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de CCR Re n'est intervenu entre le 31 décembre 2020 et le 25 mars 2021, date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration.

3

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale
CCR Re
157 boulevard Haussmann
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique de la SAS Haussmann 157, devenue par la suite la société anonyme CCR Re, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CCR Re relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit, descomptes et des risques.

3

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 .

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Île-de-France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit n°1 - Évaluation des Provisions pour sinistres à payer

Risque identifié

Les sociétés pratiquant des opérations de réassurance acceptée doivent, selon le Code des assurances et la réglementation comptable, estimer les provisions pour sinistres à payer nécessaires au règlement, tant en principal qu'en accessoire y compris les frais de gestion, de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêt.

Les provisions pour sinistres à payer figurent au bilan de la Société au 31 décembre 2020 pour un montant de 92,6 millions d'euros pour les opérations de réassurance vie et de 1 567,2 millions d'euros pour les opérations de réassurance Non-Vie. Ils représentent un des postes les plus importants du passif et l'appréciation de leur estimation impliquant un certain nombre d'hypothèses.

Les incertitudes inhérentes à l'estimation des provisions techniques sont accrues pour les réassureurs, principalement en raison de l'intervalle de temps plus important séparant l'événement lui-même de la demande de paiement du sinistre faite au réassureur, de la dépendance vis-à-vis des entreprises qui leur cèdent leurs risques (« cédantes ») pour obtenir des informations sur les sinistres et des divergences de pratiques en matière de provisions chez les cédantes.

Différentes méthodologies peuvent être utilisées pour évaluer ces provisions, dont les principales modalités sont précisées dans la note 1.8 de l'annexe aux comptes annuels : les provisions de sinistres déclarés par les cédantes sont enregistrées à réception des comptes cédantes et ces provisions sont complétées afin d'estimer la charge ultime de tous les sinistres connus ou non.

La charge ultime des sinistres est déterminée à l'aide d'approches multicritères, notamment :

- les prévisions des souscripteurs ;
- les données de tarification actuarielles des affaires ;
- les projections actuarielles à partir de données historiques.

La part de jugement est plus importante sur les garanties Non-Vie à déroulement long (Responsabilité Civile Automobile, Responsabilité Civile Générale, Construction). L'estimation des provisions pour sinistres sur ces branches présente donc un risque accru.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour sinistres à payer constituait un point clé de l'audit.

Procédures mises en œuvre

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour sinistres, et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit comporte, avec une attention particulière sur les garanties Non-Vie à déroulement long, les travaux suivants réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :

- appréciation de la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la Société.
- prise de connaissance de la conception et test de l'efficacité des contrôles que nous avons jugé clés,
- relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions afin d'évaluer l'exhaustivité et la fiabilité des données et des modèles appliqués.
- appréciation de la fiabilité des états produits par la société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et test des données sources.
- appréciation de la prise en compte des sinistres significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice.
- réalisation d'une estimation indépendante des provisions de sinistres sur les principales branches.
- analyse de la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la société.
- nous avons inclus dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information afin de réaliser des travaux visant à prendre connaissance de l'environnement du contrôle interne des systèmes utilisés par la société et testé le fonctionnement de certains traitements automatisés.

Point clé de l'audit n°2 - Estimation des primes acquises non reçues des cédantes

Risque identifié

Les primes acquises brutes comptabilisées au 31 décembre 2020 (609 M€) sont constituées par :

- les primes figurant sur les comptes reçus des cédantes ;
- l'estimation des primes non reçues ;
- la variation des provisions pour primes non acquises.

La société enregistre dès leur réception les comptes reçus des cédantes. À la date de clôture, les comptes non reçus font l'objet d'une estimation afin de comptabiliser la situation la plus proche de la réalité des engagements de réassurance pris par la société.

Les estimations réalisées portent notamment sur les primes acquises non reçues des cédantes, déterminées selon les modalités indiquées dans la note 1.8 de l'annexe aux comptes annuels.

Cette estimation est déterminée en fonction de l'aliment prévu à la souscription du traité, lequel est révisé régulièrement en fonction des primes réellement reçues des cédantes.

Il est spécifique à l'activité de réassurance d'observer une part importante d'estimés dans les primes acquises au titre d'un exercice. La société revoit périodiquement ses hypothèses et ses estimations sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs. Les primes réelles peuvent se révéler sensiblement différentes des estimations faites par la société.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des primes acquises non reçues des cédantes constituait un point clé de l'audit.

Procédures mises en œuvre

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des primes à l'ultime, notre approche d'audit comporte les travaux suivants réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :

- appréciation de la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la société.
- prise de connaissance de la conception et test de l'efficacité des contrôles que nous avons jugé clés, relatifs à souscription des primes et au traitement des comptes cédantes reçus.
- appréciation de la fiabilité des états produits par la société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les primes non reçues des cédantes, et test des données sources.
- réalisation de tests substantifs sur les primes comptabilisées à partir des comptes cédantes.
- mise en œuvre d'une estimation indépendante des primes à l'ultime sur les principales branches.
- analyse de la liquidation des primes non reçues comptabilisées à la clôture précédente au regard des primes réellement reçues afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la Société.
- nous avons inclus dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'informations afin de réaliser des travaux visant à prendre connaissance de l'environnement du contrôle interne des systèmes utilisés par la société et testé le fonctionnement de certains traitements automatisés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce appellent de notre part les observations suivantes :

- comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations liées aux contrats de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017 ;

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CCR Re par la décision de l'associé unique de la SAS Hausmann 157, devenue par la suite la société anonyme CCR Re, du 28 juin 2016.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 5^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

3

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit, des comptes et des risques

Nous remettons au comité d'audit, des comptes et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, des comptes et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit, des comptes et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit, des comptes et des risques des des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Christine Billy

4

ATTESTATION DU RESPONSABLE



PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nom et fonction de la personne responsable

Monsieur Bertrand Labilloy, Président du conseil d'administration et Directeur Général de CCR Re

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes leur rapport sur les comptes annuels dans lequel ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent rapport financier.

Le 12 avril 2021

Le président du conseil d'administration et Directeur Général

Bertrand Labilloy





157 boulevard Haussmann 75008 Paris
SA au capital de 90 082 100 € - 817 446 511 RCS Paris
Tél. : + 33 1 44 35 31 00

www.ccr-re.com

